

Régime québécois d'assurance parentale

Des documents essentiels

pour remplir vos déclarations de revenus,
facilement accessibles par l'entremise
de votre dossier en ligne!

Le relevé 6

Le feuillet T4E

Québec 

Le **relevé 6** et le **feuillelet T4E** font état des prestations reçues l'an dernier en vertu du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Ces documents figurent dans votre dossier en ligne.

Pourquoi recevez-vous ce relevé et ce feuillelet ?

Les prestations du RQAP étant imposables, le montant que vous avez reçu doit figurer dans vos déclarations de revenus. Le relevé 6, du gouvernement du Québec, et le feuillelet T4E, du gouvernement du Canada, indiquent les sommes qui vous ont été versées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'an dernier.

À quoi servent ce relevé et ce feuillelet ?

Ils vous aident à remplir vos déclarations de revenus. Vous inscrivez les montants qui se trouvent sur le relevé 6 dans votre déclaration de revenus du Québec et ceux qui figurent sur le feuillelet T4E dans votre déclaration de revenus du Canada. Pour savoir où inscrire ces montants dans vos déclarations, consultez les explications au verso du relevé 6 et du feuillelet T4E.

Si vous transmettez vos déclarations de revenus par voie électronique, **conservez** le relevé 6 et le feuillelet T4E dans vos dossiers. Si vous expédiez vos déclarations de revenus par la poste, l'Agence du revenu du Canada exige que vous **annexiez** le feuillelet T4E à votre déclaration de revenus.

Que devez-vous faire si avez déjà produit vos déclarations de revenus et que vous n'avez pas tenu compte de ce relevé et de ce feuillelet ?

Vous devez modifier vos déclarations de revenus. Pour modifier votre déclaration provinciale, vous devez remplir le formulaire *Demande de redressement d'une déclaration de revenus* (TP-1.R).

Vous pouvez vous procurer ce formulaire sur le site Internet de Revenu Québec, à l'adresse suivante : **www.revenuquebec.ca**.

Vous pouvez également l'obtenir en téléphonant, sans frais, au **1 800 267-6299**. Après avoir rempli ce formulaire, faites-le parvenir, ainsi que le relevé 6, à Revenu Québec.

Pour modifier votre déclaration fédérale, vous devez remplir le formulaire T1-ADJ, *Demande de redressement d'une T1*. Vous pouvez vous procurer ce formulaire sur le site Internet de l'Agence du revenu du Canada, à l'adresse suivante : **www.cra-arc.gc.ca**. Vous pouvez également l'obtenir en téléphonant, sans frais, au **1 800 959-7383**. Après avoir rempli ce formulaire, faites-le parvenir, ainsi que le feuillet T4E, à l'Agence du revenu du Canada.

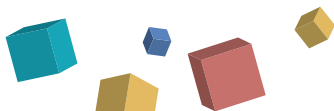
Que devez-vous faire si vous croyez que votre relevé ou votre feuillet contient des renseignements inexacts ?

Vous devez communiquer avec le Centre de service à la clientèle du RQAP qui, le cas échéant, déposera de nouveaux documents dans votre dossier en ligne ou vous fera parvenir les documents corrigés. Vous devrez utiliser ces nouveaux documents pour remplir vos déclarations de revenus.

Que devez-vous faire si vous perdez votre relevé ou votre feuillet ?

Vous pouvez consulter votre relevé 6 et votre feuillet T4E par l'entremise de votre dossier en ligne.

Vous pouvez aussi communiquer avec le Centre de service à la clientèle du RQAP qui vous en fera parvenir de nouveaux.



Pour plus de renseignements

Pour obtenir des renseignements sur votre déclaration de revenus du Québec

Communiquez avec **Revenu Québec** aux numéros suivants :

- Région de Montréal : **514 864-6299**
- Région de Québec : **418 659-6299**
- Ailleurs au Québec, sans frais : **1 800 267-6299**

Pour obtenir des renseignements sur votre déclaration de revenus du Canada

Communiquez avec l'**Agence du revenu du Canada** au numéro sans frais suivant :

- **1 800 959-7383**

Pour obtenir des renseignements sur les montants qui figurent sur le relevé 6 ou sur le feuillet T4E

Communiquez avec le **Centre de service à la clientèle** du RQAP au numéro sans frais suivant :

- **1 888 610-7727**

www.rqap.gouv.qc.ca

Mise en garde

Ce document d'information générale ne peut être utilisé à des fins d'interprétation légale ou juridique.

(2014-12)

**Emploi
et Solidarité sociale**

Québec

